



**MERCI !**

**Merci à toutes et tous qui nous ont suivi le 21 juin 2018 par vos déclarations de grève et votre présence lors du rassemblement devant le siège de l'entreprise durant toute la journée**

**Nous étions environ 400 personnes devant le siège de l'entreprise et sans aucun doute un bon tiers, voire la moitié du personnel en situation de grève.**

**Malgré les pressions exercées par certains managers, et le message de 2 organisations syndicales adressé à chacun d'entre nous pour nous faire part de leur absence d'appel à la grève, une grande partie du personnel est venue nous soutenir pour montrer son opposition massive au projet de la Direction.**

**Celle-ci continue à faire la sourde oreille.**

**Il nous appartient désormais de faire bloc derrière nos négociateurs afin de les aider à rejeter impérativement le projet actuel et à imposer une nouvelle négociation sur les bases du projet intersyndical.**

**Le temps est venu d'exprimer notre désaccord et d'affirmer à la Direction que le seul projet valable, est celui validé par les salariés et porté par l'Intersyndicale.**

**\* N'hésitez pas à organiser le covoiturage pour votre déplacement !  
Vous pouvez vous déclarer en grève et cesser le travail même si vous n'êtes pas en capacité pas vous déplacer.**



C'est pourquoi les organisations syndicales FO, CGT, CFE-CGC SNEEMA appellent l'ensemble des salariés de GCA à **une grève de 2 heures avec mobilisation massive** :

**Le 25 juin 2018** (jour de la réunion de négociation collective)  
**avec un grand rassemblement de 10H00 à 12H00**  
**devant le siège à NIORT ou sur vos lieux de travail**  
**respectifs**

Nous proposons à chacun, quel que soit son lieu de travail, de se déclarer gréviste auprès de la Direction des Ressources Humaines sur cette période de 2 heures, en n'omettant pas d'informer la délégation syndicale de son choix. (Pour le personnel badgeant, ne pas oublier de badger en sortie et lors du retour au travail)

Montrons à la Direction que les salariés de GCA veulent conserver leur modèle social actuel !

**L'Intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC SNEEMA est attachée à négocier un accord gagnant – gagnant entre les salariés et l'entreprise : REJETONS MASSIVEMENT LE PROJET DE LA DIRECTION ET INVITONS LES EVENTUELS SIGNATAIRES A NE PAS ENGAGER LES 1400 SALARIES DE Groupama Centre Atlantique DANS UN ACCORD REDUISANT LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.**

**Messieurs les Directeurs et Administrateurs, Groupama Centre Atlantique ne représente rien sans son personnel, donc ne remettez pas en cause la paix sociale !**

**Aucun salarié ne peut être sanctionné**, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Tout licenciement motivé sur ce fondement est nul.

L'employeur retient sur la paie du salarié une part du salaire et de ses éventuels accessoires. La retenue sur la rémunération doit être proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail. Toute retenue supérieure est interdite.

\* N'hésitez pas à organiser le covoiturage pour votre déplacement !  
Vous pouvez vous déclarer en grève et cesser le travail même si vous n'êtes pas en capacité pas vous déplacer.